MARCHÉ PUBLIC PASSÉ SELON UNE PROCÉDURE ADAPTÉE (MAPA)

En application de l'article R. 2123-1 1° du Code de la commande publique

REGLEMENT DE LA CONSULTATION (R.C.)

Objet de la consultation :

Location-entretien de linge professionnel pour la restauration municipale et location de distributeurs d'essuie-mains textiles

Nombre de lots	**2 (deux)**
Date et heure limite de réception des offres	**18 novembre 2026 à 12h00**
Référence de la consultation	**2026.05**
Personne publique	**Ville de Bondues**

SOMMAIRE

ARTICLE 1 – OBJET ET ÉTENDUE DE LA CONSULTATION 3
ARTICLE 2 – ALLOTISSEMENT 3
ARTICLE 3 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION 4
3.1 Durée du marché 4
3.2 Forme des prix et forme du marché 4
3.3 Montant maximum de l'accord-cadre (lot n°2) 4
3.4 Variantes et prestations supplémentaires éventuelles 4
3.5 Délai de validité des offres 4
ARTICLE 4 – RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION 5
ARTICLE 5 – PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES 5
5.1 Documents à produire au titre de la candidature 5
5.2 Documents à produire au titre de l'offre 5
ARTICLE 6 – JUGEMENT DES OFFRES 5
ARTICLE 7 – CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS 6
ARTICLE 8 – RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES 6
ARTICLE 9 – VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS 7

ARTICLE 1 – OBJET ET ÉTENDUE DE LA CONSULTATION

La présente consultation est lancée sous la forme d'un marché public passé selon une procédure adaptée (MAPA), en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique, compte tenu de son montant estimé inférieur aux seuils de procédure formalisée.

La présente consultation a pour objet :

- La location-entretien de linge professionnel destiné à la restauration municipale (Lot n°1) ;
- La location de distributeurs d'essuie-mains textiles (Lot n°2).

Lieu(x) d'exécution : Mairie de Bondues - Services Généraux – 21 Avenue du Coquinage – 59910 BONDUES

Nomenclature CPV :

Lot 1 – Location-entretien de linge professionnel : 98311000-8 - *Services de ramassage de linge (location entretien)*

98310000-9 – Service de blanchisserie et de nettoyage à sec

Lot 2 – Location de distributeurs : *98312000-3 : Service de nettoyage textile ;*

98310000-9 : Service de blanchisserie et de nettoyage à sec

39514300-0 - Essuie-mains en rouleau (pour les consommables textiles) ;

42968200-4 : Distributeurs d'articles d'hygiène (pour les appareils) ;

ARTICLE 2 – ALLOTISSEMENT

Conformément à l'article L. 2113-10 du Code de la commande publique, la présente consultation est décomposée en deux lots séparés, chacun faisant l'objet d'une offre et d'un marché distincts. Les candidats peuvent répondre à un seul lot ou aux deux lots.

Lot	Objet	Forme du marché	Forme des prix	Montant maximum (4 ans)
1	Location-entretien de linge professionnel – restauration municipale	Marché ordinaire	Bordereau de prix unitaires (BPU)	Sans maximum contractuel
2	Location de distributeurs d'essuie-mains textiles	Accord-cadre à bons de commande (mono-attributaire)	Décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)	60 000 € HT maximum

Les candidats ne peuvent pas présenter, pour un même lot, plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION

3.1 Durée du marché

Les marchés issus de la présente consultation (lot n°1 et lot n°2) sont conclus pour une durée totale de quatre années, décomposée en une période initiale de **10 mois à compter du 1er mars 2027** de trois périodes de reconduction d'une durée de 12 mois chacune, dans les conditions suivantes :

Période	Durée	Modalité
Période initiale	10 mois	Ferme
1ère reconduction	12 mois	Tacite
2ème reconduction	12 mois	Tacite
3ème reconduction	12 mois	Tacite
Durée totale maximale	**46 mois (soit environ 4 ans)**	

La reconduction est tacite. Le titulaire ne peut s'opposer à la reconduction du marché. Le pouvoir adjudicateur pourra décider de ne pas reconduire le marché, notamment par notification adressée au titulaire au plus tard 3 (trois) mois avant le terme de chaque période, sans que le titulaire ne puisse prétendre à une quelconque indemnité de ce fait.

3.2 Forme des prix et forme du marché

Lot n°1 – Location-entretien de linge professionnel : le lot n°1 est conclu sous la forme d'un marché à bons de commande, sans montant minimum ni maximum, au sens de l'article R. 2162-4 du Code de la commande publique. Les prix sont fixés au moyen d'un bordereau de prix unitaires (BPU), applicable aux commandes passées au fur et à mesure des besoins de la collectivité.

Lot n°2 – Location de distributeurs d'essuie-mains textiles : le lot n°2 est conclu sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande, mono-attributaire, passé en application des articles R. 2162-1 à R. 2162-6 et R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Les prix sont fixés au moyen d'une décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF).

3.3 Montant maximum de l'accord-cadre (lot n°2)

En application de l'article R. 2162-4 du Code de la commande publique, l'accord-cadre relatif au lot n°2 est conclu avec un montant maximum. Le montant cumulé des bons de commande émis au titre de l'accord-cadre, **toutes périodes confondues (période initiale et reconductions), ne pourra en aucun cas excéder 60 000 € HT sur la durée totale du marché.**

Ce montant maximum constitue une limite contractuelle absolue : l'accord-cadre prendra fin de plein droit, avant son terme normal, dès lors que ce montant maximum sera atteint, sans qu'aucune indemnité ne soit due au titulaire de ce fait.

3.4 Variantes et prestations supplémentaires éventuelles

Les variantes ne sont pas autorisées.

3.5 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

ARTICLE 4 – RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est mis à disposition gratuitement sur le profil d'acheteur de la collectivité à l'adresse suivante : *https://marchespublics596280.fr*

Aucune candidature ni offre transmise par un autre moyen (courrier postal, courriel, télécopie) ne sera acceptée, sauf disposition contraire expressément prévue au présent règlement.

ARTICLE 5 – PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

5.1 Documents à produire au titre de la candidature

Chaque candidat produira, sous peine d'irrecevabilité de sa candidature, un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- La lettre de candidature (formulaire DC1 ou équivalent), dûment complétée et signée ;
- La déclaration du candidat (formulaire DC2 ou équivalent) ;
- Les pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat ;
- Une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat n'entre dans aucun des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-14 du Code de la commande publique ;
- Les références et moyens humains et matériels permettant d'apprécier la capacité du candidat à exécuter les prestations (liste des principaux services exécutés au cours des trois dernières années notamment) ;
- Les attestations d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité.

5.2 Documents à produire au titre de l'offre

Chaque candidat produira, pour le ou les lots auxquels il soumissionne :

- L'acte d'engagement (AE), dûment complété, daté et signé ;
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP), accepté sans modification ;
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP), accepté sans modification ;
- **Pour le lot n°1 :** le bordereau de prix unitaires (BPU), entièrement complété ;
- **Pour le lot n°2 :** la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF), entièrement complétée ;
- Un mémoire technique justificatif présentant les moyens et l'organisation proposés pour l'exécution des prestations, permettant d'apprécier la valeur technique de l'offre au regard des critères de jugement définis à l'article 6 ci-après.

ARTICLE 6 – JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement des offres sera effectué, lot par lot, dans les conditions prévues aux articles L. 2152-7 et R. 2152-1 et suivants du Code de la commande publique, au moyen des critères pondérés suivants :

Pour le lot n° 1

Critère	Pondération
Prix des prestations (analysé sur la base du BPU / de la DPGF)	70 %
Valeur technique de l'offre (mémoire technique)	30 %
Sous critère 1 : Recyclage de l'eau	5 %
Sous critère 2 : Produits lessiviels utilisés	5 %
Sous critère 3 : Recyclage du linge professionnel	10 %
Sous critère 4 : Réparation des vêtements	10 %

Pour le lot n° 2

Critère	Pondération
Prix des prestations (analysé sur la base du BPU / de la DPGF)	80 %
Valeur technique de l'offre (mémoire technique)	20 %
Sous critère 1 : Recyclage de l'eau	5 %
Sous critère 2 : Produits lessiviels utilisés	5 %
Sous critère 3 : Recyclage des tissus et des distributeurs	10 %

À l'issue du classement, l'offre économiquement la plus avantageuse sera retenue pour chaque lot. Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les candidats ayant présenté une offre recevable, dans les conditions prévues à l'article R. 2123-4 du Code de la commande publique.

ARTICLE 7 – CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

La transmission des plis (candidature et offre) s'effectue obligatoirement par voie électronique, sur le profil d'acheteur mentionné à l'article 4, au plus tard le **18 novembre 2026 à 12h00.**

Les candidatures et offres qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ainsi que celles qui seraient remises sous enveloppe non cachetée ou par un autre moyen que celui prévu au présent règlement, ne seront pas retenues.

ARTICLE 8 – RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tout renseignement complémentaire qui leur serait nécessaire au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir, au plus tard [à préciser] jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite via le profil d'acheteur.

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré ou reçu le dossier, au plus tard [à préciser] jours avant la date limite fixée pour la réception des offres.

Renseignements administratifs :

Hélène THENARD – Service de la Commande Publique – hthenard@mairie-bondues.fr

Renseignements techniques :

Aurélie GRARD – Services Généraux – agrard@mairie-bondues.fr

ARTICLE 9 – VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Les recours contentieux susceptibles d'être exercés dans le cadre de la présente consultation peuvent être introduits, selon les cas, sous forme de référé précontractuel avant la signature du marché (article L. 551-1 du Code de justice administrative), de référé contractuel après la signature du marché (article L. 551-13 du Code de justice administrative), ou de recours de pleine juridiction ouvert aux tiers évincés (recours dit « Tarn-et-Garonne »).

Ces recours sont portés devant le :

Tribunal Administratif de Lille - T. 03 59 54 23 42 - Greffe.ta-lille@jurradm.fr